Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Repasser son permis de conduire suite à des infractions

Par Visiteur

BONJOUR, DEPUIS 2007 J'ais eu plusieur infractions
1er:alcol au volant-6 poing
2eme:" "   "   " "-6 poing
3eme: CONDUITE SANS PERMIS
quession: est ce que je doit repasser le permis ou que le code de la route
j'ais eu mon permis de conduire avril 1984

Par Visiteur

Cher monsieur,

BONJOUR, DEPUIS 2007 J'ais eu plusieur infractions
1er:alcol au volant-6 poing
2eme:" " " " "-6 poing
3eme: CONDUITE SANS PERMIS
quession: est ce que je doit repasser le permis ou que le code de la route
j'ais eu mon permis de conduire avril 1984

Dans la mesure où votre permis a été invalidé pour défaut de point alors c'est bien "tout" le permis qui doit être repassé et non pas seulement le Code de la route.

Très cordialement.